



L' "Ahellil" est un genre musical d'origine zénète et propre à la seule région du Gourara. Le mot lui même pourrait provenir de l' Arabe par la déformation du nom d'action de la forme du verbe " Halla", qui pourrait rappeler la prononciation de la formule " Hallilou ya " (Alléluia), qui signifie "rendre grâce au Seigneur" ou " La ilaha illa llahou " , " Il n' y a d'autre divinité que Dieu ".

Une autre explication possible pourrait venir de la racine "hala ", "ahalil", étant alors compris comme pluriel de "Hilal " ou croissant, nouvelle lune.

Quoiqu'il en soit , le Ahellil est une fête qui a toujours lieu la nuit ,soit en plein air ou à l' intérieur d'une maison.

Hommes , femmes à l'occasion, serrés les uns contre les autres, forment un cercle au centre duquel prennent place le chanteur " Abichniou ", le joueur de flûte " Issado " et le joueur de tambourin "Imirane".

Quelques notes de flûtes annoncent quelle sera la chanson. Puis, le chanteur serré contre le flûtiste, commence en déroulant sa mélodée, une lente promenade à l'intérieur du cercle des choristes qui accompagnent ses paroles de légers battements des mains, en balançant leur corps posément puis plus rapidement lorsque le rythme s'accélère, faisant penser aux palmes bercées par les souffles humides de la brise du soir.

Ahmad BOUSSAID et Mohamed DIFALLAH



El Hadj Barka Foulani
Chanteur "Abichniou" à TIMIMOUN

- 1/ Al Ghani Sidi Ya lahou*
- 2/ Allah Ouma Sali aala*
- 3/ Ymma Hamaa*
- 4/ La Illahi ila Allah Moulana*
- 5/ Mama Laazari (*)*
- 6/ Sidi Al Aaziz a Moulana*
- 7/ Salatt aala a Nabi Lahibib ou Saalam*
- 8/ Moulana Aalam*
- 9/ Al Ghani*

() Enregistrement du 02 janvier 2004*

Les chants 1 à 3 appartiennent au temps du « Lemsarah » (échauffement)
Les chants 4 à 5 appartiennent au temps de « l'Aougrouti » (montée du rythme)
Les chants 6 à 9 appartiennent au temps du « Traa » (le summum du Ahellil)

Association des étoiles folkloriques du Ahellil de Timimoun

Association des Amis de Timimoun

Office du tourisme

Enregistrement réalisé le 29 décembre 2004 à « Akhibou Ntghouni » (Ksar de Timimoun) au pied de la forteresse Agham Sidi Brahim

Le produit de la vente de ce double album réalisé de façon artisanale sera intégralement reversé aux artistes.

La reproduction illégale lèse directement les artistes de Timimoun.